Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260430-DCM_2026_061-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-

Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **JEUDI 30 AVRIL 2026**

2026-061

Le jeudi 30 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le vendredi 24 avril 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre :
Pouvoirs : 3	Abstention :
	Non votant :

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur BRETT, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN, Monsieur LE TREUT, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame BOURGEOIS, Madame RUFET, Monsieur NIZOU,

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur FIELD pouvoir à Madame BOURGEOIS
Monsieur BERTRANDA pouvoir à Madame LAMBERT
Madame LEFAY pouvoir à Monsieur DUPONT

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur FIELD
Monsieur BERTRANDA
Madame LEFAY
Madame MARTINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOISNIER

Petit Théâtre en bois de la collégiale St Mexme Convention de mise à disposition à l'association Mellifère pour une résidence artistique de mai à septembre 2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260430-DCM_2026_061-DE

L'association Mellifère, implantée à Chinon depuis 2025, a pour objet de favoriser la transmission, la pratique, la création et la diffusion de la danse, en s'adressant à tous les publics et en s'inscrivant dans une dynamique locale, nationale et internationale.

Dans ce cadre, elle souhaite accompagner en 2026 la danseuse chinonaise Marie Launay dans un parcours de création artistique, donnant lieu à une restitution publique en septembre 2026.

Sensible au soutien à la création artistique, la Ville de Chinon a décidé d'accompagner cette démarche en mettant à disposition le Petit Théâtre en Bois de la Collégiale Saint-Mexme, dans les conditions définies par la convention présentée en annexe.

Cette mise à disposition s'inscrit dans la politique de soutien aux acteurs culturels locaux, permettant de favoriser la création artistique et de compléter l'offre culturelle du territoire.
En contrepartie, l'association Mellifère s'engage à organiser une restitution de résidence à destination du public scolaire à la fin du mois de septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

*- **ACCORDE** la gratuité de l'usage du Petit Théâtre en bois par l'association Mellifère de mai à septembre 2026 ;*
*- **AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention ainsi que l'ensemble des documents afférent à cette occupation*

Fait à Chinon, le 30 avril 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication